

Promotions de septembre et janvier 2002

Les commissions paritaires nationales se sont déroulées le 28 février 2002 pour les tableaux d'avancement à la 1^{re} classe et à la hors classe. Elles faisaient suite aux CAPA qui avaient étudié les propositions des recteurs.

En introduction, voici quelques précisions

Sur la définition de promouvable

Un collègue promouvable est un collègue qui remplit les conditions fixées par le statut pour pouvoir bénéficier d'une promotion, c'est à dire un passage dans la classe supérieure.

Rappel du décret du 11 décembre 2001 Promotions à la 1^{re} classe : (Article 18)

[...] Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade de personnel de direction de 1^{re} classe les personnels ayant au moins atteint le 6^e échelon de la 2^e classe et justifiant, dans ce grade, de cinq années de services effectifs en qualité de personnel de direction. Ces services doivent avoir été effectués dans au minimum deux postes correspondant aux emplois énumérés à l'article 2 ci-dessus, dont un au moins aura été occupé dans un établissement relevant soit du ministre chargé de l'éducation nationale, soit du ministre des affaires étrangères au titre des établissements en gestion directe figurant sur la liste prévue à l'article L.452-3 du code de l'éducation.

Promotions à la Hors classe : (Article 19)

[...] Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade de personnel de direction hors classe les personnels ayant au moins atteint le septième échelon de la 1^{re} classe et justifiant, dans ce grade, de cinq années de services effectifs en qualité de personnel de direction. Ces services doivent avoir été effectués dans au minimum deux postes correspondant aux emplois énumérés à l'article 2 ci-dessus, dont un au moins aura été occupé dans un établissement relevant soit du ministre chargé de l'éducation nationale, soit du ministre des affaires étrangères au titre des établissements en gestion directe figurant sur la liste prévue à l'article L. 452-3 du code de l'éducation.

Et pour cette dernière promotion, le décret comporte une disposition transitoire : (Article 31)

Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 19 ci-dessus, les personnels de

direction de 2^e catégorie, 1^{re} classe intégrés dans la 1^{re} classe en application de l'article 32 ci-après, nés le ou avant le 1^{er} septembre 1946, justifiant de 15 ans d'ancienneté dans leurs fonctions de direction et ayant occupé au moins trois emplois de direction, sont dispensés de l'obligation de mobilité exigée pour bénéficier d'un avancement à la hors classe.

Sur l'établissement de la liste des promus

La liste des promouvables proposés pour une promotion est établie par le Recteur et transmise à la CAPA. Après la CAPA, la liste « remonte » au ministère.

La CAPN étudie la liste établie par la DPATE en fonction des avis rectoraux et des effectifs attendus, et prend en compte les procès-verbaux des CAPA. La liste définitive est proposée ensuite au Ministre après la CAPN.

En résumé : promouvable ➡ proposé(e) sur liste rectorale ➡ nommé(e) sur liste nationale ➡ signature du ministre

Les calculs proposés ont été établis à partir des effectifs groupés de septembre 2001 et janvier 2002.

Bilan global des promotions

Les chiffres prévisionnels concernant ces promotions sont en accord avec les résultats définitifs ; ainsi, les différentes explications concernant l'établissement des effectifs promotionnels peuvent se lire dans *DIRECTION* n° 95.

Voici cependant les résultats exacts :

1. En hors classe
283 promotions
71 en septembre 2001
et 212 en janvier 2002
2. En 1^{re} classe
1 181 promotions
134 en septembre 2001
et 1 047 en janvier 2002

283
promotions en
hors classe

71
en septembre 2001

212
en janvier 2002

1 181
promotions
en 1^{re} classe

134
en septembre 2001

1 047
en janvier 2002

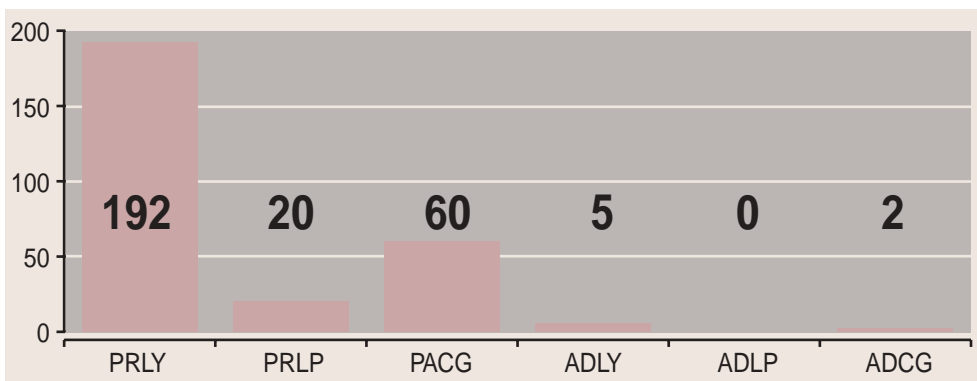
nombre 2001

2: bilan chiffré

Jacqueline VIGNERON – VANEL

Bilan par emploi

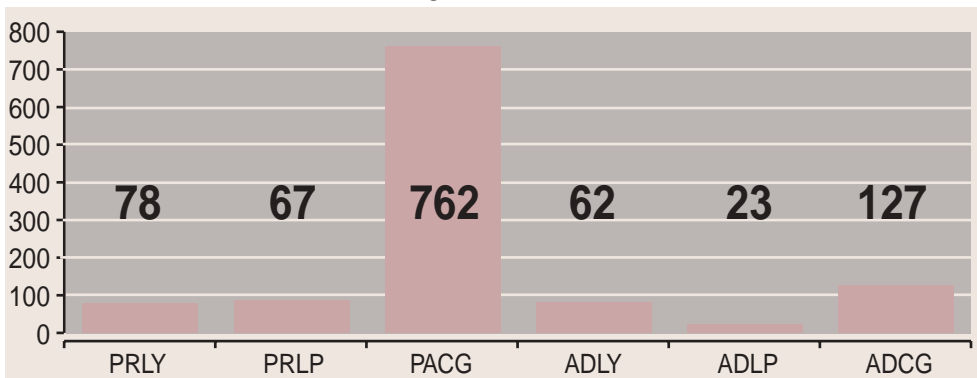
En Hors Classe - (279 fiches renseignées)



nombre de promus suivant les emplois occupés

97 % des promus occupent un emploi de chef d'établissement
69 % sont proviseurs
7 % sont proviseurs de lycée professionnel
22 % sont principaux

En 1^{re} classe - (sur 1 159 fiches renseignées)

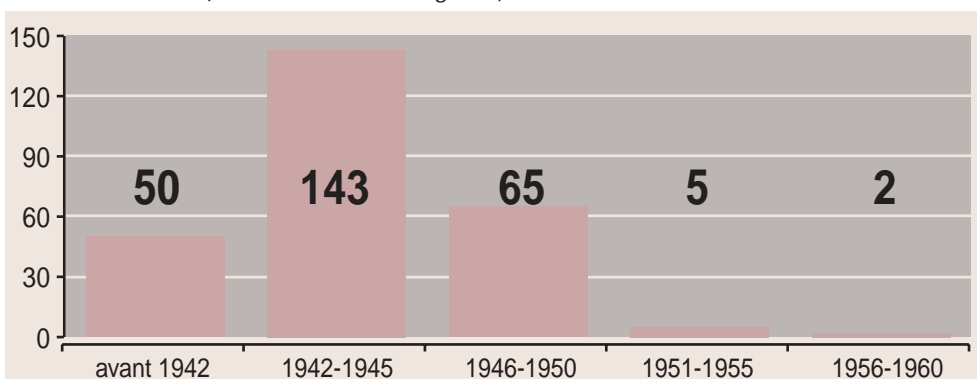


nombre de promus suivant les emplois occupés

80 % des promus occupent un emploi de chef d'établissement
7 % sont proviseurs
8 % sont proviseurs de lycée professionnel
66 % sont principaux

Bilan par année de naissance

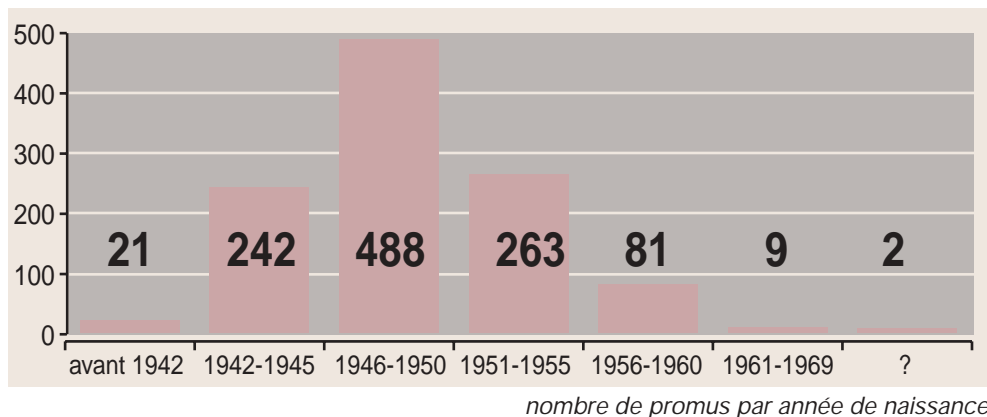
En Hors Classe - (Sur 265 fiches renseignées)



nombre de promus selon l'année de naissance

Les trois - quarts des promus (74 %) ont 57 ans et plus

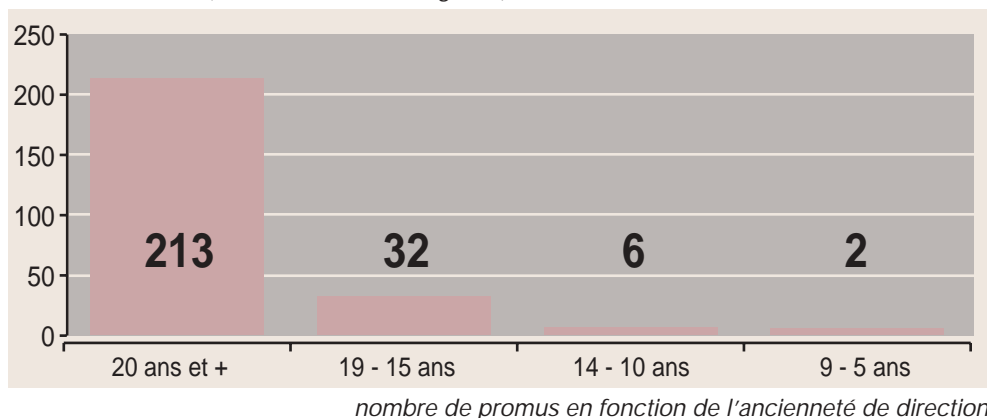
2. En 1^{re} classe - (sur 1 104 fiches renseignées)



Plus des deux - tiers des promus (68 %) ont entre 45 et 55 ans

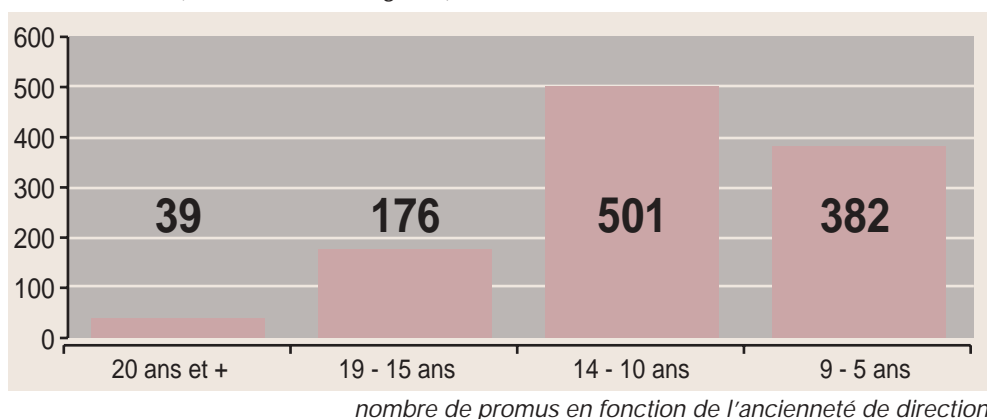
Bilan par ancienneté de direction

En Hors Classe - (Sur 256 fiches renseignées)



83 % ont plus de 20 ans d'ancienneté

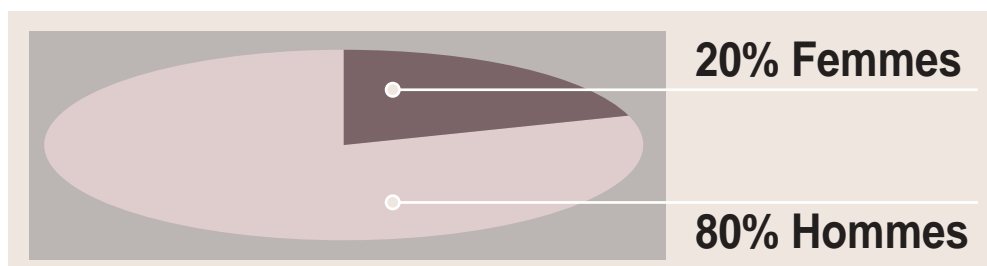
En 1^{re} classe - (1 098 fiches renseignées)



La majorité des promus (81 %) a moins de 15 ans et 1/3 a moins de 10 ans d'ancienneté de direction

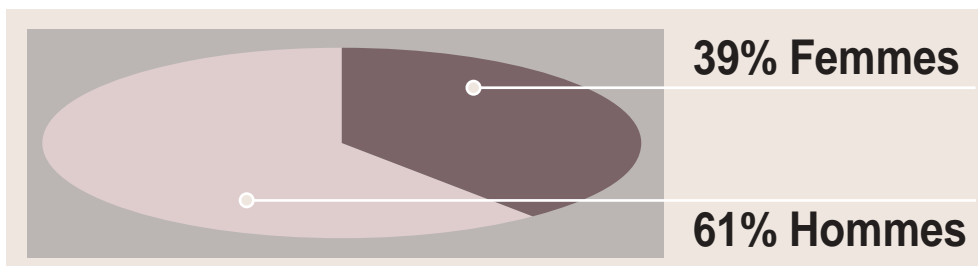
Bilan selon le genre

En Hors Classe



Les chiffres obtenus seraient à mettre en rapport avec le nombre de promouvables femmes ou hommes pour un bilan plus précis. Cependant notre corps se compose de 1/3 de femmes et ce taux peut servir de référence. Nous serions tentés d'ajouter que les promotions à la hors - classe concernent principalement les proviseurs et que les femmes sont les moins nombreuses dans ces emplois.

En 1^{re} Classe



Même remarque que pour la hors classe : "Les chiffres obtenus seraient à mettre en rapport avec le nombre de promouvables femmes ou hommes pour un bilan plus précis. Cependant notre corps se compose de 1/3 de femmes et ce taux peut servir de référence."

Répartition académique

1. Répartition globale

La répartition académique des effectifs de promotions

Le nombre des promouvables de l'académie par rapport au nombre total des promouvables donne le taux afférent (on dit aussi "le poids") à l'académie concernée pour son effectif de promotions.

Exemple : l'académie d'AIX - MARSEILLE compte 68 promouvables à la hors classe sur un total national de 1 524 promouvables. Elle pèse donc pour 4,5 % dans le total des promotions. Le total des promotions est pour le 1^{er} janvier 2002 de 212. 4,5 % de 212 correspond à 9 promotions pour l'académie d'AIX-MARSEILLE au 1^{er} janvier 2002

Le tableau de la répartition académique des effectifs promotionnels est le suivant :

ACADÉMIE	PROMOTIONS EN HORS CLASSE EFFECTIFS		PROMOTIONS EN 1 ^{re} CLASSE Effectifs	
	au 01/09/01	au 01/01/02	au 01/09/01	au 01/01/02
AIX/MARSEILLE	3	9	6	45
AMIENS	2	5	5	32
BESANÇON	1	4	3	24
BORDEAUX	3	11	6	48
CAEN	2	5	3	25
CLERMONT - FD	2	4	3	21
CORSE	0	1	0	3
CRETEIL	4	11	8	59
DIJON	2	6	4	31
GRENOBLE	4	10	6	48
GUADELOUPE	1	1	1	7
GUYANE	0	1	1	3
LILLE	5	14	10	71
LIMOGES	1	3	1	14
LYON	3	9	5	38
MARTINIQUE	1	2	1	7
MONTPELLIER	2	9	5	38
NANCY- METZ	2	7	6	44
NANTES	3	8	7	47
NICE	2	8	4	31
ORLÉANS - TOURS	3	5	6	46
PARIS	3	9	3	23
POITIERS	1	6	4	35
REIMS	2	4	4	26
RENNES	3	8	5	41
RÉUNION	1	4	3	21
ROUEN	2	7	4	30
STRASBOURG	2	5	4	31
TOULOUSE	3	9	5	41
VERSAILLES	5	17	8	76
TOM/Étranger/29 ^e Base	3	10	3	41
TOTAL	71	212	134	1 047

2. Répartition selon l'âge des promus

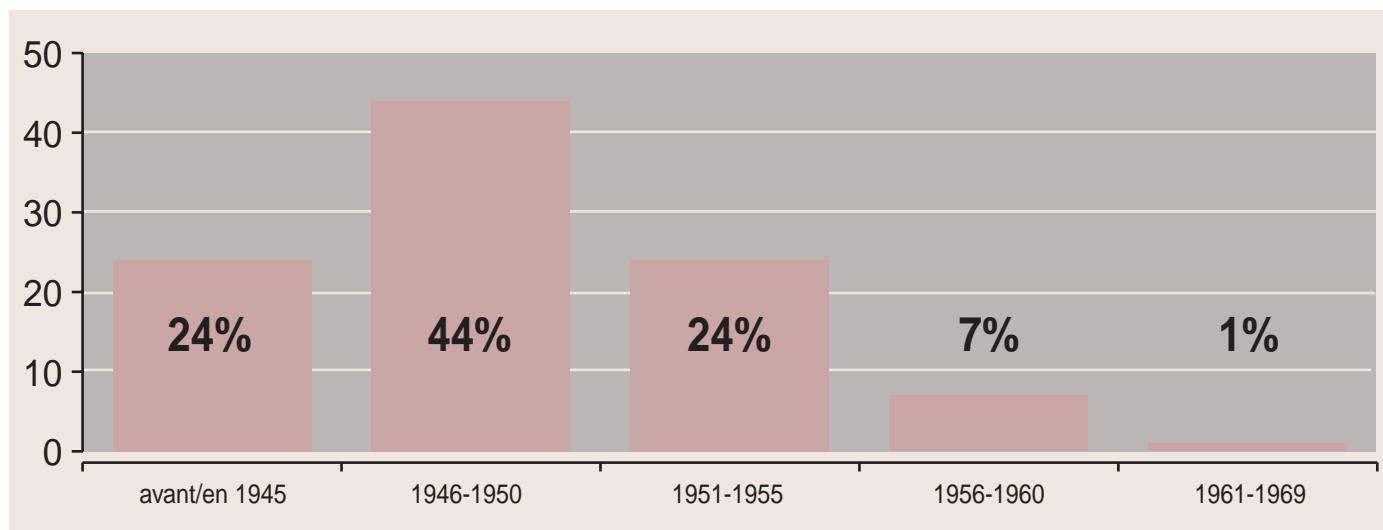
* *Tableau des âges pour la hors - classe*

ACADÉMIE	DDN							PROMUS
	AVANT 1942	1942-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1960	1961-1964	?	
AIX-MARSEILLE	3	6	3					12
AMIENS	0	2	3	1	1			7
BESANÇON		4	1					5
BORDEAUX		5	4	1	1		4	15
CAEN	1	2	3					6
CLERMONT - FD	1	5						6
CORSE		1						1
CRETEIL	5	8	2					15
DIJON	1	3	4					8
GRENOBLE	2	7	5					14
GUADELOUPE		2						2
GUYANE	1							1
LILLE	3	12	4					19
LIMOGES	1	3						4
LYON	2	8	2					12
MARTINIQUE	2		1					3
MONTPELLIER		5	6					11
NANCY - METZ	2	5	2					9
NANTES		7	3	1				11
NICE	2	7	1					10
ORLÉANS - TOURS	2	6						8
PARIS	2	7	3					12
POITIERS	3	4						7
REIMS	4	2						6
RENNES	3	6		1			1	11
RÉUNION	2	2		1				5
ROUEN		5	4					9
STRASBOURG	1	4	2					7
TOULOUSE	4	7	1					12
VERSAILLES	3	8	11					22

* *Répartition selon l'âge des promus à la 1^{re} classe*

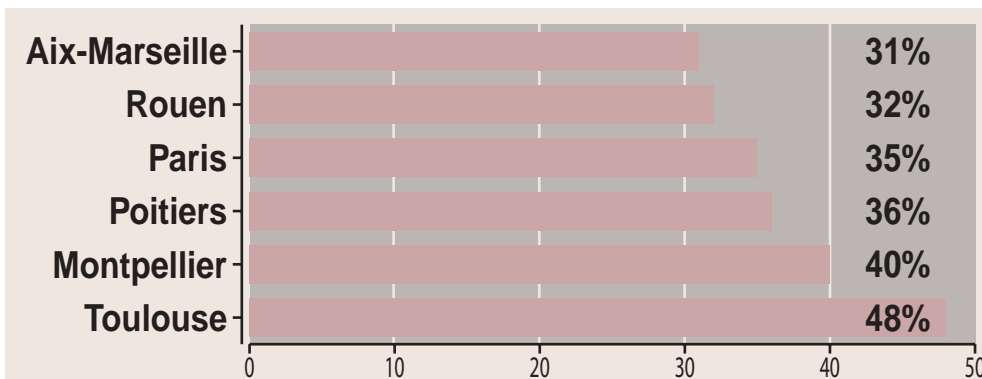
Les résultats suivants ont été obtenus en calculant par académie les effectifs de promus d'une fourchette d'âges par rapport au nombre total de promus de l'académie concernée. Ils proposent ainsi "le poids des ans" des promus suivant les académies. (Les académies de CORSE, GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE n'ont pas été prises en compte car le nombre total de leurs promotions respectives est inférieur à 10.)

Taux moyens des promus par âge



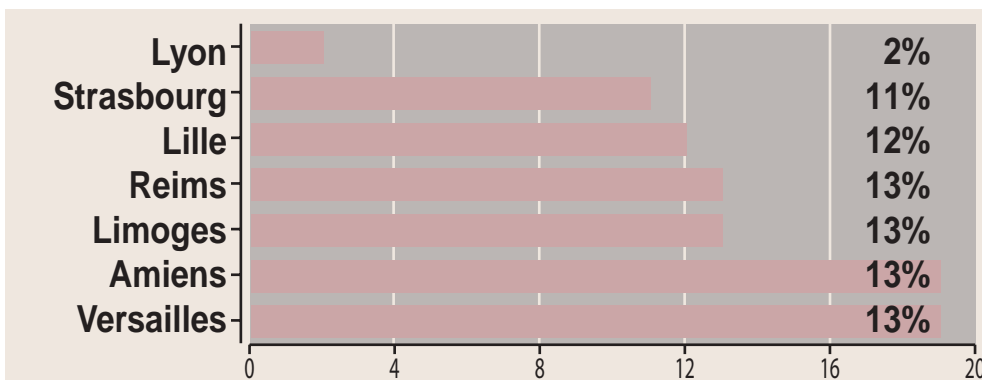
Zoom sur les promus nés en 1945 ou avant

Académies où l'effectif des promus nés en 1945 ou avant dépasse 30 %



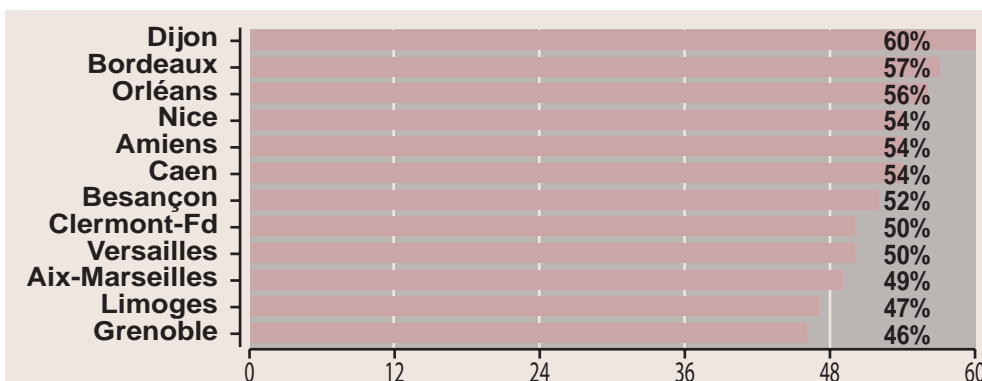
Toulouse, Montpellier, Poitiers, Paris, Rouen, Aix - Marseille sont les académies où 1 collègue promu sur 3 a au moins 57 ans

Académies où l'effectif des promus nés en 1945 ou avant est inférieur à 20 % :



Versailles, Amiens, Limoges, Reims, Lille, Strasbourg, Lyon sont les académies où moins de 20 % de promus ont 57 ans et plus

Zoom sur les promus de la tranche d'âge 1946 – 1950. En dessus de 44 % :



Zoom sur la tranche d'âge 1951-1955

Au – dessus de 24 % :

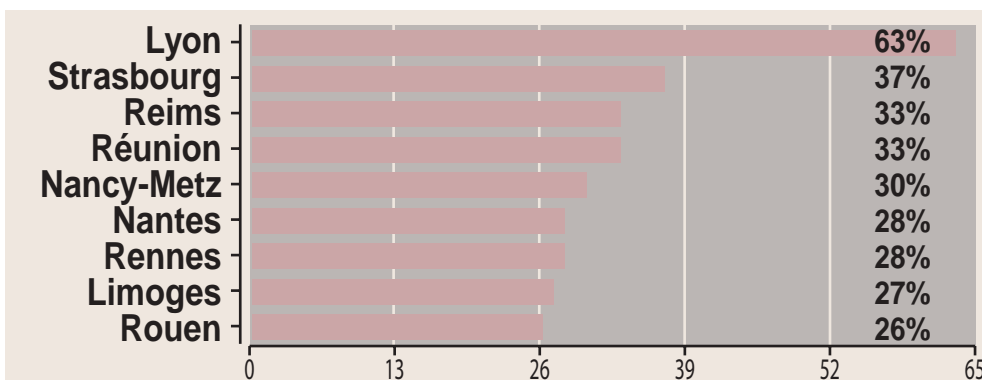


Tableau des âges pour la 1^{re} classe

ACADÉMIE	dates de naissance							promus
	avant 1942	1942/45	1946/50	1951/55	1956/60	1961/69	?	
AIX - MARSEILLE		16	25	7	3			51
AMIENS	1	6	20	8	2			37
BESANÇON		6	14	5	2			27
BORDEAUX	1	13	31	6	3			54
CAEN		6	15	6	1			28
CLERMONT - FD		6	12	5	1			24
CORSE	2				1			3
CRETEIL	1	17	29	14	5	1		67
DIJON		9	21	4	1			35
GRENOBLE		12	25	11	6			54
GUADELOUPE	1		1	5	1			8
GUYANE		2			1	1		4
LILLE		10	36	27	7	1		81
LIMOGES		2	7	4	2			15
LYON	1	0	10	27	5			43
MARTINIQUE		3	2	3				8
MONTPELLIER	2	15	19	6	1			43
NANCY-METZ	2	10	19	15	3	1		50
NANTES		11	20	15	2	1	5	54
NICE	1	8	19	5	2			35
ORLÉANS - TOURS		12	29	10	1			52
PARIS	1	8	11	4	2			26
POITIERS	1	13	13	9	3			39
REIMS		4	10	10	5		1	30
RENNES	1	9	19	13	4			46
RÉUNION		6	8	8	1		1	24
ROUEN		11	14	9				34
STRASBOURG		4	14	13	3	1		35
TOULOUSE	3	19	14	9	1			46
VERSAILLES	4	12	42	9	14	3		84

Tableau du poids de l'âge dans chaque académie pour la 1^{re} classe

ACADÉMIE	taux en %						
	avant 1942	1942/45	1946/50	1951/55	1956/60	1961/69	?
AIX/MARSEILLE	0 %	31 %	49 %	14 %	6 %	0 %	
AMIENS	3 %	16 %	54 %	22 %	5 %	0 %	
BESANÇON	0 %	22 %	52 %	19 %	7 %	0 %	
BORDEAUX	2 %	24 %	57 %	11 %	6 %	0 %	
CAEN	0 %	21 %	54 %	21 %	4 %	0 %	
CLERMONT - FD	0 %	25 %	50 %	21 %	4 %	0 %	
CORSE							
CRETEIL	1 %	25 %	43 %	21 %	7 %	1 %	
DIJON	0 %	26 %	60 %	11 %	3 %	0 %	
GRENOBLE	0 %	22 %	46 %	20 %	11 %	0 %	
GUADELOUPE							
GUYANE							
LILLE	0 %	12 %	44 %	33 %	9 %	1 %	
LIMOGES	0 %	13 %	47 %	27 %	13 %	0 %	
LYON	2 %	0 %	23 %	63 %	12 %	0 %	
MARTINIQUE							
MONTPELLIER	5 %	35 %	44 %	14 %	2 %	0 %	
NANCY-METZ	4 %	20 %	38 %	30 %	6 %	2 %	
NANTES	0 %	20 %	37 %	28 %	4 %	2 %	9 %
NICE	3 %	23 %	54 %	14 %	6 %	0 %	
ORLÉANS - TOURS	0 %	23 %	56 %	19 %	2 %	0 %	
PARIS	4 %	31 %	42 %	15 %	8 %	0 %	
POITIERS	3 %	33 %	33 %	23 %	8 %	0 %	
REIMS	0 %	13 %	33 %	33 %	17 %	0 %	3 %
RENNES	2 %	20 %	41 %	28 %	9 %	0 %	
RÉUNION	0 %	25 %	33 %	33 %	4 %	0 %	4 %
ROUEN	0 %	32 %	41 %	26 %	0 %	0 %	
STRASBOURG	0 %	11 %	40 %	37 %	9 %	3 %	
TOULOUSE	7 %	41 %	30 %	20 %	2 %	0 %	
VERSAILLES	5 %	14 %	50 %	11 %	17 %	4 %	

Remarque

Les 2/3 des promus ont leur date de naissance située entre 1942 et 1950. Pour 14 académies sur 25, il semble s'instaurer un équilibre entre les tranches d'âges proposées 1942-1945 et 1946-1950. Cependant on notera que les académies d'Aix/Marseille, Clermont/Ferrand, Dijon, Montpellier ont leurs deux taux supérieurs à la moyenne et en revanche, les académies de Lyon, Nancy/Metz, Nantes, Reims, Rennes, Strasbourg ont leurs deux taux inférieurs à la moyenne.

3. Répartition selon l'ancienneté de direction

Tableau des anciennetés de direction pour la hors classe

ACADÉMIE	Ancienneté de direction				
	20 ans et +	19-15	14-10	9-5	?
AIX - MARSEILLE	11	1			
AMIENS	2	1	3	1	
BESANÇON	4	1			
BORDEAUX	12	1		1	
CAEN	6	1			
CLERMONT - FD	6				
CORSE	1				
CRETEIL	11	4			
DIJON	8				
GRENOBLE	13	1			
GUADELOUPE	?				
GUYANE			1		
LILLE	15	4			
LIMOGES	3	1			
LYON	9	2	1		
MARTINIQUE	2	1			
MONTPELLIER	9	2			
NANCY-METZ	7		1	1	
NANTES	7	4			
NICE	9	1			
ORLÉANS - TOURS	7	1			
PARIS	?				
POITIERS	7				
REIMS	6				
RENNES	9	1		1	
RÉUNION	4			1	
ROUEN	7	2			
STRASBOURG	6	1			
TOULOUSE	12				
VERSAILLES	20	2			

Tableau des anciennetés de direction pour la 1^{re} classe

ACADÉMIE	Ancienneté de direction				
	20 ans et +	19-15	14-10	9-5	?
AIX/MARSEILLE	2	4	24	21	
AMIENS	1	2	6	28	
BESANÇON	1	4	9	13	
BORDEAUX	1	10	18	25	
CAEN		3	18	7	
CLERMONT - FD	2	7	10	5	
CORSE				3	
CRETEIL		7	26	33	1
DIJON	2	7	14	12	
GRENOBLE	2	3	30	19	
GUADELOUPE					
GUYANE			2	2	
LILLE		5	51	23	2
LIMOGES			7	8	
LYON	3		17	23	
MARTINIQUE			2	6	
MONTPELLIER	5	17	20	1	
NANCY-METZ	2	9	24	15	
NANTES	1	16	21	16	
NICE	2	13	16	4	
ORLÉANS - TOURS	5	16	14	17	
PARIS	?				
POITIERS	2	8	18	11	
REIMS	1	2	15	11	1
RENNES	4	12	22	8	
RÉUNION		1	14	8	1
ROUEN		2	18	14	
STRASBOURG	1	8	14	12	
TOULOUSE	2	13	27	4	
VERSAILLES		7	44	33	

En conclusion

Pour ceux qui sont promus et qui s'intéressent à l'impact indiciaire de leur promotion, le numéro 96 de *DIRECTION* page 12 et 13 indique les modalités de passage à la classe supérieure. Promotion rimant en partie avec rémunération, rappelons également qu'un guide pratique pour cheminer dans notre bulletin de salaire nous est proposé dans le n°91 pages 35 à 39. Enfin, merci à Sylvie MUGERIN au siège et à Denise CHARAR au lycée pour leur aide dans la saisie informatique des données.